



Signataires : Sylvain Thévoz, Léna Strasser, Grégoire Carasso, Caroline Renold, Emmanuel Deonna, Frédéric Saenger, Angèle-Marie Habiyakare, Clarisse Di Rosa, Uzma Khamis Vannini, Emilie Fernandez, Esther Um, Yves de Matteis, Sophie Bobillier, Pierre Eckert, Julien Nicolet-dit-Félix, Céline Bartolomucci

Date de dépôt : 30 mars 2026

Proposition de motion **pour l'organisation d'une Nuit de la solidarité afin de recenser le nombre de personnes sans abri à Genève et d'identifier leurs problèmes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), du 3 septembre 2021 ;
- le but de cette loi visant à garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux (art. 1 LAPSA) ;
- l'accroissement de la précarité constaté ces dernières années par les professionnelles et professionnels du travail social, en lien avec la crise du covid puis les crises économiques et sociales liées à la guerre en Ukraine puis au Moyen-Orient ;
- le manque de statistiques et d'études concernant le phénomène du sans-abrisme et le nombre de personnes sans abri à Genève ;
- le fait que la dernière étude sur le sujet date de 2021 ; effectuée par le professeur Jean-Michel Bonvin et le chercheur Oscar Waltz, elle arrivait au chiffre plausible de 730 personnes en situation de sans-abrisme à Genève ;
- la nécessité de connaître le nombre de personnes sans abri à Genève pour pouvoir développer des politiques publiques pragmatiques et efficaces ;

- les coûts avérés pour la collectivité d'une non-prise en charge de personnes sans abri, en lien avec la détérioration rapide de leur santé physique et mentale, leur exposition à un vieillissement prématuré ;
- l'ouverture et la fermeture d'abris en fonction de variations de température mettant en exergue les difficultés de cohérence et de transparence des critères d'activation des plans grand froid et l'insuffisance d'un certain nombre de places pour répondre aux besoins ;
- les doutes émis par les professionnelles et professionnels du travail social sur le nombre actuel de places disponibles et la saturation de la ligne d'appels centralisée ;
- la capacité démontrée par certaines villes, notamment en France, de parvenir à un comptage effectif par l'organisation de Nuits de la solidarité au minimum afin d'avoir une photo la plus objective possible de la situation sur le front du sans-abrisme-à Genève ;
- la difficulté d'affronter la question de la grande précarité sans une meilleure compréhension du phénomène,

invite le Conseil d'Etat

à faciliter, à travers la plateforme de coordination LAPSA, l'organisation d'une « Nuit de la solidarité », au minimum une fois par an, afin de recenser le nombre de personnes sans abri à Genève et de mieux identifier leurs problématiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le vote de la LAPSA devait garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux¹. Telle était l'ambition de notre parlement quand cette loi fut votée à l'unanimité le 3 septembre 2021. La LAPSA a institué une plateforme de coordination chargée notamment d'identifier les besoins, prospector les lieux d'hébergement ou de terrain pouvant les accueillir, planifier et faire le suivi stratégique, et évaluer le dispositif d'accueil d'urgence. Le règlement d'application de la loi sur l'aide aux personnes sans abri (RAPSA) rappelle que la durée de l'hébergement d'urgence d'une personne sans abri peut être limitée, en particulier pour assurer l'égalité de traitement entre les personnes concernées (article 7). Une plateforme de coordination de l'aide aux personnes sans abri a été constituée. Elle est composée de 5 membres à raison de : a) 1 membre du Conseil administratif de la Ville de Genève, qui préside la plateforme ; b) 3 membres représentant les autres communes choisis par l'Association des communes genevoises, dont la présidente ou le président de la commission de la cohésion sociale de l'Association des communes genevoises ; c) le conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale ou la personne désignée pour représenter ce département.

En novembre 2025, en regard d'une baisse des températures, la Ville de Genève a activé un plan grand froid pour plusieurs nuits. L'ouverture d'un abri PC supplémentaire de 80 places à Champel a permis d'atteindre le chiffre de 577 places disponibles dans le dispositif d'hébergement d'urgence intercommunal². Mais où donc logeaient ces personnes avant l'activation de ce plan grand froid permettant l'ouverture de 80 places supplémentaires ? Où donc sont-elles allées loger à la fin de celui-ci, soit quelques jours plus tard ? De quelle manière l'article 1 de la LAPSA ayant pour but de garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux est-il mis en œuvre ?

Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une vision claire du nombre de personnes sans abri à Genève afin de pouvoir au besoin adapter les dispositifs existants au plus près des besoins existants. Il est amplement démontré que les personnes vivant à la rue voient leur santé physique et psychique se détériorer rapidement si un toit n'est pas disposé au-dessus de leur tête. En regard de l'augmentation du coût de la vie et de la précarisation sévère des

¹ www.unige.ch/lejournel/recherche/automne-2021/sansabrisme/

² www.rts.ch/info/regions/geneve/2025/article/geneve-active-son-plan-grand-froid-577-places-d-hebergement-d-urgence-disponibles-29065108.html

tranches d'âge les plus vulnérables (jeunes, seniors et familles monoparentales), le sans-abrisme menace toujours davantage de personnes. La crise du logement, l'inflation et les accidents de parcours, les ruptures, pertes d'emplois, addictions, violences conjugales, etc., sont quelques-unes des raisons pour lesquelles des personnes se retrouvent à la rue. Dans tous les cas, il est important que la personne reste le moins possible exposée à une vie sans abri, celle-ci entraînant des cercles vicieux particulièrement destructeurs et les coûts directs pour la société en termes de santé étant très directement corrélé au temps passé dans la rue.

Ces dernières années, plusieurs villes ont lancé des opérations de dénombrement des personnes sans abri. Ces opérations, qui consistent à quadriller systématiquement un territoire à pied durant une nuit, ont pour but de compter les personnes vivant dans la rue. Inspirées des pratiques anglo-saxonnes, ces initiatives ont vu le jour dans de nombreuses villes américaines et européennes. Des villes, notamment Marseille, Paris, et plus proche encore de nous Lausanne – depuis l'année passée –, l'ont bien compris. Afin d'avoir une vision précise du phénomène du sans-abrisme, elles organisent des Nuits de la solidarité³. Ce concept permet non seulement de bénéficier de retours d'expérience solides, mais aussi de contribuer à la comparabilité des données, et donc à la compréhension du phénomène.

Objectifs :

- Connaître le nombre de personnes sans abri sur le territoire genevois à un instant donné. Cela permettra de constituer une base de données pouvant être comparée au fil des années pour mieux comprendre l'évolution du phénomène.
- Mieux connaître les profils des populations sans abri et leurs besoins.
- Mettre en place des dispositifs adaptés.
- Rendre visibles les problématiques rencontrées par les personnes sans abri et encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion.

Une opération de dénombrement doit permettre aux acteurs locaux de mettre en œuvre des solutions adaptées. Ces opérations de décompte peuvent mettre en visibilité des besoins particuliers (femmes sortant de maternité, personnes en situation de grande marginalité, femmes victimes de violence, etc.).

³ <https://nuit-solidarite.marseille.fr/> et www.paris.fr/pages/nuit-de-la-solidarite-2026-33001

Chaque année, depuis 2018, la mairie de Paris lance désormais un appel aux Parisiens et Parisiennes qui souhaitent participer comme volontaires à la Nuit de la solidarité. Toute personne âgée de plus de 18 ans peut s'inscrire. L'objectif de la Nuit de la solidarité est de mieux connaître le profil et les besoins des personnes sans abri, afin de pouvoir adapter les services sociaux et d'urgence ainsi que les besoins en hébergement à Paris⁴. C'est donc également un temps de rassemblement et d'action citoyenne et solidaire marquant à l'échelle de la ville. La Nuit de la solidarité permet de mieux connaître le profil et les besoins des personnes sans abri, afin de pouvoir adapter les services sociaux et d'urgence ainsi que les besoins en hébergement. Mesdames et Messieurs les députés, alors que des indicateurs font apparaître un appauvrissement et une précarisation globale de la population, il est important que le dernier filet permettant à des personnes de ne pas dormir à la rue soit bien adapté à la situation éprouvée sur le terrain. A cette fin, nous vous invitons à soutenir cette proposition de motion qui permettra de chiffrer le nombre de personnes à la rue et de mieux comprendre le phénomène du sans-abrisme, afin que la LAPSA puisse pleinement atteindre les buts que les députées et députés lui ont donnés : garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux.

⁴ www.apur.org/fr/population-societe/social-inclusion/resultats-nuit-solidarite-22-janvier-2026